

22 & 23 NOVEMBRE 2023

LISTE DE CANDIDATURES

Formulaire à envoyer par mail à elections-conseildegestion.iep@u-pec.fr
au plus tard le **07 novembre 2023 à 16h00**

COLLÈGE A

COLLÈGE B

COLLÈGE BIATSS

IDENTITÉ DE LA LISTE DÉPOSÉE :

Nom de la liste :

Soutenue par :

(Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont elles ou ils bénéficient)

IDENTITÉ DU DÉLÉGUÉ DE LA LISTE PRÉCITÉE (Chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du comité électoral consultatif) :

Je soussigné.e

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

COURRIEL : TÉLÉPHONE :

Cette liste comprend un total de candidats

(Mentionner le nombre de candidats)

Cette liste est accompagnée des déclarations de candidature de chacun des candidats

(Cocher la case après avoir vérifié que cette condition soit remplie)

Cette liste est constituée alternativement d'un candidat de chaque sexe

(Cocher la case après avoir vérifié que cette condition soit remplie, sauf formalité impossible démontrée)

Cette liste est présentée dans l'ordre suivant :

(Attention : Les listes peuvent être incomplètes. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Chaque liste de candidat est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir)

COLLÈGE A dit « des professeurs et assimilés » : 7 sièges à pourvoir

COLLÈGE B dit « des autres enseignants chercheurs, des enseignants et personnels assimilés » : 7 sièges à pourvoir

COLLÈGE BIATSS dit « des ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) – Ingénieurs et personnels techniques et d'administration de la recherche (ITA) » : 2 sièges à pourvoir

22 & 23 NOVEMBRE 2023

RANG DE CLASSEMENT DES CANDIDAT-E-S	NOM	PRÉNOM	SEXE	UFR, INSTITUT OU ÉCOLE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Fait à : **Le :**

Nom (la liste peut être déposée par le délégué de liste) :

.....

Signature :

22 & 23 NOVEMBRE 2023

**IMPORTANT : JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES CANDIDATURES INDIVIDUELLES ET
UNE COPIE DES CARTES PROFESSIONNELLES OU DES PIÈCES D'IDENTITÉS DE CHAQUE
CANDIDAT.ES**

Sous peine d'irrecevabilité, la liste de candidatures ainsi que les déclarations de candidatures individuelles signées par chaque candidat, doivent être envoyées par le délégué de liste, **au plus tard le 07 novembre 2023 à 16h00** :

- Par courriel électronique, à partir de l'adresse u-pec.fr du demandeur, à l'adresse suivante: elections-conseildegestion.iep@u-pec.fr